Image not found or type unknown

Entreprise durable et responsable RSE

Question / réponse publié le **16/02/2023**, vu **673 fois**, Auteur : Le Club 90

Une entreprise durable et responsable en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est une entreprise qui prend en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Qu'est-ce qu'une entreprise durable et responsable ?

Une entreprise durable et responsable en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est une entreprise qui prend en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses activités, et qui s'engage à contribuer positivement au développement durable de la société dans laquelle elle évolue.

Pour atteindre cet objectif, une entreprise peut **mettre en place différentes pratiques en développement durable et responsable**.

Réduire son empreinte carbone

Réduire son empreinte carbone en adoptant des pratiques écologiques, en utilisant des sources d'énergie renouvelables ou en limitant ses déchets.

Favoriser la diversité

Favoriser la diversité et l'inclusion en garantissant l'égalité des chances et en luttant contre toute forme de discrimination.

Respecter les droits des travailleurs

Respecter les droits des travailleurs, notamment en garantissant des conditions de travail justes et équitables, en favorisant le dialogue social, en respectant les droits de l'homme et en interdisant le travail des enfants et toutes formes de travail forcé.

Favoriser les relations commerciales équitables

Favoriser les relations commerciales équitables avec les fournisseurs, en veillant à leur respect des normes sociales et environnementales, en garantissant des contrats clairs et équilibrés, en encourageant la transparence et en évitant toute forme de corruption.

S'engager dans la communauté locale

S'engager dans la communauté locale en favorisant le développement économique, social et culturel, en contribuant à la vie locale et en s'impliquant dans des projets caritatifs et humanitaires.

Ces pratiques peuvent être mises en place grâce à une démarche RSE qui implique l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (salariés, fournisseurs, clients, actionnaires, etc.). L'objectif est de créer de la valeur partagée en favorisant des relations de confiance, en garantissant une qualité de vie durable, en préservant l'environnement et en créant des bénéfices économiques durables.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés